

Canicule le préfet informe



Canicule le préfet informe

- mobilisation des établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur ;
- assistance aux personnes isolées et/ou à risque par les services des collectivités et les associations – les personnes isolées et/ou vulnérables sont invitées à se signaler auprès de leur mairie afin d'être inscrites sur un registre, identifiées en vue de pouvoir s'assurer régulièrement de leur bon état de santé physique ;
- communication des recommandations de prévention et de protection.
- À ce stade, le préfet n'a pas pris de mesures générales d'interdiction d'activités sportives ou de fermeture d'établissements : les services de l'État suivent avec attention l'évolution de la situation.

Plusieurs points quotidiens avec tous les acteurs concernés sont organisés.

Recommandations

Pour les centres d'accueil et de loisirs

Pour les activités physiques et sportives